



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Emploi et activité

Question écrite n° 3797

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Thomas attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur l'évolution difficile que traverse actuellement l'industrie textile française. En effet, l'industrie textile est victime des dévaluations de certains de nos partenaires européens qui tendent à améliorer leur compétitivité-prix, du déclin de la consommation due à une conjoncture maussade et, enfin, de la faible protection du marché européen en la matière. Sur ce dernier point, il lui demande quelles dispositions il entend prendre afin de, non seulement remédier aux dépassements avérés des quotas d'importation de produits textiles, mais également de garantir la préférence communautaire dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Un ensemble important de mesures a été présenté récemment par le ministère, parmi lesquelles les points suivants peuvent être mis en exergue : 1/ Une action vigoureuse au plan international. - Le Gouvernement a décidé d'agir avec fermeté sur deux plans essentiels : le fonctionnement de la Communauté et les négociations du Gatt. Ainsi au niveau communautaire, la commission a été officiellement saisie sur les nombreux dysfonctionnements que nous constatons. En effet, l'accord Multi Fibres doit être scrupuleusement respecté. Dans ce cadre, à la demande du ministre, une enquête sur les plus importants lieux d'importation sera effectuée. Les projets communautaires concernant le label « made in Europe » et l'obligation de marquage d'origine des produits en provenance des pays tiers vont être réactives. Dans la négociation du Gatt, le textile est désormais en bonne place dans les priorités de notre pays, comme en témoigne le memorandum français. Il importe notamment que les marchés des autres pays soient véritablement ouverts à nos produits et que la propriété industrielle soit protégée. 2/ Une action de fond au plan national. - Plusieurs actions ont été engagées pour permettre à ce secteur de fonctionner de manière plus harmonieuse et plus dynamique. Ainsi le Gouvernement est décidé à lutter efficacement contre toutes les formes d'illegalité ; s'agissant en particulier du travail clandestin, un circulaire du Premier ministre prévoira prochainement comment accroître l'efficacité de la répression. Dans le domaine de la contrefaçon, une loi sera examinée par le Parlement dès la fin du mois de novembre afin de renforcer la protection des marques et des dessins et modèles. La contrefaçon sera déclarée délit douanier et les établissements qui l'exploitent pourront être fermés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thomas Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3797

**Rubrique :** Textile et habillement

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 juillet 1993, page 1973

**Réponse publiée le** : 8 novembre 1993, page 3936